

DELIBERATION N° DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

SEANCE DU

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 avril 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie, article L4424

VU la délibération n°17-076 AC Plan de lutte contre la Précarité et la Pauvreté,

VU la loi n° 2017-86 relative à l'égalité et la citoyenneté du 27 janvier 2017 et son article 54,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif,

VU avis n° du Conseil Economique Social et Culturel,

SUR rapport de la Commission du Développement Social et Culturel

ARTICLE PREMIER : **APPROUVE** le rapport Pattu pè a Ghjuventù / Pacte pour la Jeunesse ci-annexé.

ARTICLE 2 : **HABILITE** M. le Président du Conseil Exécutif de Corse à mettre en œuvre le plan d'action pour une politique publique de la jeunesse en Corse, et acter le lancement de la phase diagnostic du projet qui permettra de décliner les actions à mettre en œuvre.

ARTICLE 3 :

La présente délibération, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI